

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 39 (1894)  
**Heft:** 12

**Artikel:** L'expédition de Madagascar  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-337180>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'expédition de Madagascar.

Comme on sait, les Chambres françaises ont décidé une expédition militaire à Madagascar. Elles ont accordé au gouvernement, pour donner suite à leur décision, un crédit de 65 millions et un corps expéditionnaire de 15 000 hommes. Ce corps sera composé comme suit :

### *Première brigade. — Guerre.*

1<sup>er</sup> régiment : 3 bataillons d'infanterie de ligne.

2<sup>e</sup> régiment : 1 bataillon de zouaves, 2 bataillons de tirailleurs algériens.

### *Deuxième brigade. — Marine.*

1<sup>er</sup> régiment : 3 bataillons d'infanterie de marine.

2<sup>e</sup> régiment : 1 bataillon de tirailleurs sénégalais, 1 bataillon de tirailleurs sakalaves, 1 bataillon de tirailleurs annamites ou de la Réunion.

### *Troupes non endivisionnées.*

1 bataillon de chasseurs à pied.

1 escadron de chasseurs d'Afrique, 1 escadron de spahis.

Artillerie : 6 batteries.

Génie : 1 compagnie.

Train des équipages : 1 escadron.

Services auxiliaires.

C'est donc une division expéditionnaire dont les effectifs seront répartis de la façon suivante :

Généraux . . . . . 3

Etats-majors de la division et des deux brigades ; de l'artillerie, du génie ; des services administratifs et de santé ; gendarmerie ; justice militaire ; télégraphie de campagne ; équipages de ballons dirigeables et de télégraphie optique ; section de topographie ; service vétérinaire ; archivistes des états-majors ; intendance ; service et convois des subsistances ; habillement et campement ; boulangeries ; ambulances ; hôpitaux de campagne ; aumôniers de différents cultes ; service des étapes et des évacuations ; douaniers et forestiers ; représentants de la marine à terre :

Soit en officiers ou assimilés . . . . .	164
Troupes : officiers et assimilés de toutes armes et de tous services . . . . .	387
Infanterie : 12 bataillons à 950 hommes chaque . .	11 400
Cavalerie : 2 escadrons . . . . .	200
Artillerie : 6 batteries, section de munitions et parc . . . . .	800
Génie : 2 compagnies . . . . .	400
Détachements du train, de l'intendance, de la gen- darmerie, des sections d'état-major et d'infirmiers, de la télégraphie, des compagnies de douaniers et de chasseurs forestiers, des équipages de la flotte dé- barqués, des mécaniciens et ouvriers de la marine : environ. . . . .	1500
Total . . . . .	14 854

Douze canonnières, destinées à remonter l'Ikoupa seront construites par la société des forges et chantiers de la Méditerranée et par la Société des chantiers de la Loire. Elles auront 25 mètres de longueur, sur 5 m. 50 de largeur. Quatre d'entre elles, d'échantillon un peu plus fort, avec 70 centimètres de tirant d'eau, une machine de 110 chevaux et une vitesse de 8 nœuds, sont destinées à servir de remorqueurs. On les armera de canons de 37 millimètres et de 65 millimètres, à tir rapide.

Les huit autres, d'un tirant d'eau de 40 centimètres, qu leur permettra de remonter plus avant en reconnaissance dans l'intérieur, auront une machine de 50 chevaux pour une vitesse de 6 nœuds et demi, et l'armement sera constitué par des canons de 37 millimètres. La locomotion sera produite par une roue à aubes, unique, placée à l'arrière.

Ces douze canonnières seront démontables; elles seront transportées sur les lieux par paquebots. Le remontage pourra se faire à la mer, les tronçons de chaque canonnière, mis à l'eau et flottant séparément, n'auront qu'à être assemblés et boulonnés. La livraison devra être faite au gouvernement français avant le 15 mars.

*L'Avenir militaire*, parlant de la future expédition, rappelle le plan d'opération qu'en 1883 avait tracé le capitaine de vaisseau Lagougine, mort depuis, en vue de s'emparer de Tanna rive.

Connaissant à merveille Madagascar et ses habitants, le commandant Lagougine avait été amené à étudier la composition du corps expéditionnaire, et son expérience l'avait conduit aux proportions suivantes :

4 000 yolofs ;

3 000 créoles ;

2 000 zouaves et turcos ;

4 000 fantassins (ligne, chasseurs, infanterie de marine) ;

100 sapeurs ;

100 artilleurs ;

soit un effectif de 13 200 combattants.

Cet effectif est à peu près le même que celui réclamé par le général Mercier, mais avec une prédominance marquée de l'élément indigène. Les yolofs peuvent en effet être assimilés aux indigènes, car la contrée qu'ils habitent est située sur la rive gauche du Sénégal, et participe par conséquent du climat africain.

Le commandant Lagougine justifiait cette prédominance des recrues yolofs et créoles dans les termes suivants :

Il est indispensable d'avoir un grand nombre de Yolofs dans le corps expéditionnaire pour protéger la marche de l'armée. On devra en placer mille en avant-garde, mille sur chaque flanc et mille en arrière-garde. Lorsqu'on sera rendu sur le plateau d'Emyrne, ils seraient chargés de poursuivre l'ennemi au milieu des bois jusque dans ses repaires. Les Yolofs, hommes forts, grands, robustes, alertes, habitués au soleil et à la fatigue, inspireront aux Hovas d'aujourd'hui la même épouvante et la même terreur que les Yolofs de l'expédition Goubeyre, en 1879, inspirèrent à leurs pères. Les Hovas tremblent de tous leurs membres au souvenir des Yolofs Goubeyre. Ils disent : « Petits Français, bons, pardonner ; mais Yolofs, mauvais, prendre Hovas par les cheveux et leur fendre le ventre, et puis Yolof lécher la lame du sabre. »

Une autre différence, aussi fondamentale que la précédente, du plan du commandant Lagougine, avec le plan du général Mercier, consistait dans l'absence de cavalerie.

« La cavalerie, disait le commandant Lagougine, ne pourra être utilisée à cause des difficultés de la route et de la fourniture des rations aux animaux. Il sera déjà fort heureux si on peut arriver à pourvoir à la nourriture des mulets porteurs

de l'artillerie de montagne. Les officiers devront se résoudre à faire la route à pied... »

Enfin, il estimait qu'une batterie d'artillerie était le maximum possible. Comme on le voit plus haut, le plan du ministre de la guerre se sépare encore sur ce point de celui du commandant Lagouine ; il prévoit 6 batteries de pièces de campagne.

Nous extrayons encore les passages suivants du projet de 1883 :

« La marche de nuit sera la plus favorable à la conservation de la santé des troupes. Il règne une grande fraîcheur la nuit à Madagascar. Il faut éviter de laisser le corps sans défense contre cette humidité qui donne le frisson et la fièvre. Au moyen de la marche, on tiendra le corps suffisamment chaud et surexcité pour qu'il soit à l'abri de cette humidité. La marche de jour devra être suspendue à 9 heures du matin et ne recommencer qu'à partir de 4 heures, à cause de la chaleur et par crainte des insulations.

» Il n'y aura guère à s'occuper de la résistance que pourront offrir les Hovas. Le principal serait de leur flanquer une bonne frottée à la première rencontre et ils ne seraient pas tentés de recommencer l'épreuve.

» Surtout ne faire nul quartier, nulle grâce sur le champ de bataille. Les Hovas ont pour habitude de se laisser choir comme foudroyés, à quelques pas de l'ennemi, de se relever ensuite tout à coup, quand celui-ci est passé et de le frapper par derrière en poussant des cris épouvantables.

Une grande surveillance devra être exercée sur le terrain où le corps expéditionnaire devra passer pendant la nuit. Les Hovas ont un grand talent pour dissimuler les trappes et les trous de loups qu'ils creusent sur la route de l'ennemi. »

\* \* \*

Le gouvernement a appelé le général Duchesne à prendre le commandement de la colonne expéditionnaire.

Le général Duchesne est né à Sens, en 1837. Il est sorti de St-Cyr. Il prit part à la campagne d'Italie et fut blessé à Solférino. A 21 ans il était décoré. Sa seconde campagne fut celle de 1870-71, qu'il fit comme capitaine.

Après la guerre, il reçut le commandement du 2<sup>e</sup> zouaves,

en Algérie. Lieutenant-colonel en 1881, il battit Bou-Amena, à la tête de la légion étrangère.

En 1883, il partit au Tonkin avec le général de Négrier, participa à la victoire de Bach-Ninh et à la prise de Hung-Hoa. A Tuyen-Quan, il est colonel, et va retrouver l'amiral Courbet avec lequel il combat à Formose.

En 1885, il rentre en France, il est à ce moment commandant de la légion d'honneur. Il prend le commandement du 110<sup>e</sup> d'infanterie à Dunkerque. En 1884, il est placé à la tête de la brigade de Châteauroux et, enfin, en 1893, il a sous ses ordres la III<sup>e</sup> division d'infanterie, à Bourges. En dernier lieu, il commandait la XIV<sup>e</sup> division, à Belfort.

La I<sup>re</sup> brigade sera commandée par le général Metzinger, ancien officier supérieur au Tonkin et actuellement en Algérie. C'est un officier jeune encore. Né à Dijon, en 1842, il est sorti de St-Cyr en 1863. En 1867, il a fait, avec son régiment, le 35<sup>e</sup> de ligne, la campagne des Etats pontificaux. Pendant la guerre franco-allemande, ce régiment fit partie de la brigade Guilhelm qui combattit autour de Paris. M. Metzinger, lieutenant depuis 1868, gagna là ses épaulettes de capitaine et la croix de la légion d'honneur.

En 1878, il passe major au 109<sup>e</sup> de ligne, puis en 1883, avec le même grade, au 3<sup>e</sup> zouaves. Le 12 avril 1885, son bataillon est désigné pour faire partie du corps expéditionnaire du Tonkin, et, à peine débarqué, ce bataillon reçoit l'ordre d'accompagner à Hué le général en chef qui va présenter ses lettres de créance au gouvernement annamite. On a encore présent le terrible guet-apens qui attendait le général de Courcy et son escorte dans la capitale de l'Annam, guet-apens qui fut déjoué, grâce à la vigueur, à l'initiative et aux heureuses dispositions du commandant Metzinger et du lieutenant-colonel Pernot, commandant supérieur de Hué.

A la suite de cette affaire, M. Metzinger fut promu officier de la légion d'honneur, et peu à près, lieutenant-colonel au 70<sup>e</sup> de ligne. Colonel deux ans plus tard au 16<sup>e</sup> de ligne, il a été nommé général de brigade le 28 juillet 1891, et appelé au commandement de la subdivision d'Oran. C'est là que le gouvernement l'a pris pour lui confier la I<sup>re</sup> brigade, à Madagascar.

Le général Frey a la II<sup>e</sup> brigade. C'est aussi un jeune ; il a

48 ans à peine. La plus grande partie de sa vie militaire s'est passée au Soudan et du Soudan au Tonkin.

A sa sortie de Saint-Cyr, en 1866, il est sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine et s'embarque pour le Sénégal. Il en revient en 1872 avec le grade de lieutenant ; il est attaché, deux ans plus tard, comme capitaine au préfet maritime de Brest, puis comme major à l'état-major du ministère de la marine. En 1883, il retourne au Sénégal, et dirige en 1885 l'expédition lancée contre Samory, sur le Haut-Niger. A la suite de cette campagne, de dix-huit mois, il est promu colonel.

En 1890, il reçoit le commandement de la II<sup>e</sup> brigade du corps d'occupation du Tonkin, et dirige les opérations militaires dans le Yun-Thé. Il s'empare de la forte position de Hu-Thné, repaire des nombreux pirates de la région. Sa belle conduite dans cette campagne lui valut, le 22 décembre 1893, les étoiles de général de brigade. Rentré en France, à la fin de cette même année, il est, depuis 1894, commandant de la III<sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine, à Rochefort.

Le chef d'état-major du corps expéditionnaire est bien connu en Suisse ; c'est le colonel Seever, ancien attaché militaire à Berne. Il est né à Lille, en 1846, et appartient à l'arme du génie. Il est sorti de l'école polytechnique en 1867. Après la campagne franco-allemande, à laquelle il prit part dans l'armée de Metz, comme lieutenant, il fut promu capitaine et envoyé en Algérie.

Reçu à l'École de guerre, en janvier 1877, il en sortit deux ans après avec la mention *très bien*, et fut attaché à l'état-major du ministre de la guerre.

En octobre 1880, il s'embarquait à Bordeaux comme commandant en second de la mission du Haut-Sénégal, chargé de faire le levé des 600 kilomètres de parcours du chemin de fer projeté entre le Sénégal et le Niger. Chef de bataillon en 1882, il est envoyé comme attaché militaire à l'ambassade française à Berne, puis nommé lieutenant-colonel en 1888, il est appelé aux fonctions de chef d'état-major de la XVI<sup>e</sup> division d'infanterie, à Bourges.

L'année suivante, il est nommé chef d'état-major du général commandant en chef les forces militaires en Indochine, poste qu'il a conservé jusqu'à l'année dernière. Promu colonel en

1892, M. Seever a été, à son retour en 1893, mis à la disposition du général Saussier, gouverneur militaire de Paris, qui l'a nommé président de la commission des inventions au ministère de la guerre.

Le lieutenant-colonel de Beylié, de l'infanterie de marine, a été désigné comme sous-chef d'état-major.

Il a débuté dans l'armée de terre, pendant la guerre franco-allemande, en qualité de sous-lieutenant, au 41<sup>e</sup> de ligne. Cette campagne lui valut, à l'âge de 21 ans, la croix de la légion d'honneur.

En 1884, il est capitaine dans les tirailleurs tonkinois et gagne dans la campagne de 1885 l'épaulette de major. En 1889, nous le retrouvons au Tonkin, lieutenant-colonel à l'état major du général Bichot, puis, en 1892, il est envoyé en mission à Madagascar.

Le lieutenant-colonel de Beylié est officier de la légion d'honneur depuis 1890.

---

### Société vaudoise des armes spéciales.

La Société vaudoise des armes spéciales a tenu sa séance annuelle, le 1<sup>er</sup> décembre, à l'hôtel du Château, à Ouchy, sous la présidence de son président, M. le colonel Ceresole, commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée. Environ 70 officiers étaient présents. La société, en pleine prospérité, enregistre 28 inscriptions nouvelles, ce qui porte à plus de 150 le chiffre actuel de ses membres.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le colonel Fahrländer, président du comité du monument du général Herzog. Ce comité a déjà reçu un grand nombre de souscriptions de sociétés militaires, d'autorités cantonales et communales et d'officiers. Un nouvel appel va être envoyé, et lorsqu'on connaîtra la somme exacte sur laquelle on peut compter, un concours sera ouvert pour le projet du monument à ériger.

Le rapport du bibliothécaire constate, suivant l'usage, que la bibliothèque a été peu utilisée. Il n'est sorti pendant l'année que 50 volumes demandés par 16 membres. Les livres les plus